



# L'ECHO DE PARS

ANNÉE 2016 - N°45

27 MAI 2016



**Dossier en cours :**



**La vie dans la commune :**



**Infos et vie pratique :**





### SOMMAIRE :

- Dossiers en cours (page 2) :
  - Réhabilitation de la Salle Polyvalente
  - Sécurisation de la traversée de commune
- Point sur les Budgets...(page 3)
- La vie des écoles et de la Mairie (pages 4 et 5)
- Animations communales et la vie des Associations (pages 6,7 et 8)
- Dossier Assainissement (pages 9,10 et 11)
- Infos diverses et vie pratique (page 12)



Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Philippe BENOIT



## Mesdames, Messieurs, chers Pariens,

Vous trouverez dans les pages de ce bulletin le détail du budget, le taux des taxes votées qui n'augmenteront pas cette année, les travaux majeurs de l'année 2016 qui vont débutés et d'autres articles relatant la vie de notre commune. Cette année, l'organisation du 14 juillet est confiée au comité des fêtes.

Mais j'aimerais surtout vous parler de la sécurité et de l'insécurité dans notre village.

La cohabitation des piétons et des véhicules circulant ou stationnant aux abords de l'école ou sur les trottoirs de la commune. Nombre de parents et de personnes se plaignent, à juste titre, de l'anarchie provoquée par la circulation ou le stationnement gênant, voire illégal des véhicules et de l'insécurité que ceux-ci engendrent. Le spectacle récurrent qui nous est donné de voir tous les jours, celui de parents ou d'accompagnateurs trop pressés, qui prennent des libertés avec le code de la route et oublient les règles élémentaires quand il s'agit de déposer leurs enfants à l'école, au détriment de la sécurité d'autres enfants, doit impérativement cesser ! D'autant plus que le parking de la mairie se trouve à moins de 100 mètres. Alors ! Pour la sécurité des enfants et de tous, respectons le code de la route et n'hésitons pas à faire quelques mètres à pied. De plus, marcher est excellent pour la santé. Pour rappel, le stationnement et l'arrêt de véhicules sont strictement interdits sur les trottoirs, sur les passages piétons et sur la chaussée. Désormais, en cas de non-respect de ces règles j'ai demandé à la gendarmerie de passer aléatoirement et de verbaliser plus strictement les contrevenants.

Depuis le début de l'année, Pars a été la cible de nombreux vols et effractions, que ce soit en journée ou bien la nuit, ces préjudices à répétitions, commencent à agacer nombre de personnes. Mais que fait la Gendarmerie ?

Certains de ces vols font encore l'objet d'enquêtes judiciaires et de suivi attentif par la Brigade de gendarmerie de Romilly, appuyée par la Brigade de gendarmerie de Nogent. Cependant, la Gendarmerie nous appelle à faire preuve de vigilance pour notre habitation et celle de nos voisins, Un dispositif « Participation citoyenne » est en train d'être mis en place, nous demanderons au lieutenant CURRE (commandant la Brigade de Romilly) de venir nous en expliquer le but.

La gendarmerie sollicite notre coopération pour lutter contre ce phénomène, démarchage, porte à porte, individu adoptant un comportement anormal, véhicule circulant à une allure anormale, véhicule inconnu garé depuis plusieurs jours, symboles peints sur les barrières ou sur les trottoirs....

ALERTER TOUT DE SUITE le 17: la Gendarmerie viendra effectuer un contrôle sur place. Donnez lui un maximum « d'indices ».... marque, type, couleur, immatriculation de la voiture (Photos....), direction de la fuite, tenue vestimentaire, signe distinctif du ou des individus (grand, petit, boitant,....)

Cette attitude est un acte civil et non une délation. Elle nous aidera à lutter contre les vols et préjudices divers. Elle renforcera également les liens entre voisins. J'en veux pour preuve l'arrestation la semaine dernière de 2 délinquants par la Gendarmerie, suite à l'appel d'une personne de la commune. Grâce à cette dernière, un cambriolage a été évité, prenons exemple....

Philippe BENOIT, le Maire

## Réhabilitation de la Salle Polyvalente



Comme annoncé dans le dernier « écho » la réhabilitation de la salle polyvalente va débiter...

Le choix des entreprises a été acté par la Commission d'Appel d'Offres (dossier consultable en mairie).

Les prochains mois verront donc naître la nouvelle « Salle de Quartier » qui offrira toutes les garanties pour une exploitation maximum par tous...

Budget : 360.000 € HT

Subventions : 90.600 € HT



## Sécurisation de la traversée de commune

La sécurisation de Pars va bientôt commencer,

En effet, dans les prochaines semaines, la traversée du carrefour de la rue Traversière avec la route Nationale va se faire à l'aide de feux tricolores.

De nombreux accidents survenus à cette intersection ont amené le Conseil Municipal à faire implanter des feux tricolores à ce carrefour.

Ensuite, la sécurisation de l'accès à l'école sera effectuée par la mise en place d'un plateau surélevé sur le passage piéton.

Puis, afin de faire ralentir les automobilistes, la rue Traversière et la route des Granges seront dotées de chicanes.

### Feux Tricolores :

Budget : 58.000 € HT

Subventions : 29.000 € HT

### Plateau surélevé :

Budget : 19.550 € HT

Subventions : 12.115 € HT





*Les Quatre Taxes n'augmenteront pas en 2016*

- TAXE D'HABITATION :	18,89 %
- TAXE FONCIÈRE (BÂTI) :	13,63 %
- TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI) :	14,63 %
- C.F.E. :	16,59 %

## 1) Budget COMMUNE résultat 2015 :

- Section de Fonctionnement : 427.678,56 € Excédent
- Section d'investissement : 19.845,00 € Déficit

Le budget Primitif COMMUNE 2016 voté, qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses :

- En section de Fonctionnement : 896.764, 00 €.
- En section d'investissement : 541.476, 00 €.

## 2) Budget LOTISSEMENT résultat 2015 :

- Section d'investissement : 111.881,00 € Déficit

Le budget Primitif LOTISSEMENT 2016 voté, qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses :

- En section de Fonctionnement : 400.000, 00 €.
- En section d'investissement : 222.572, 00 €.

## 3) Budget ASSAINISSEMENT résultat 2015 :

- Section de Fonctionnement : 84.592,36 € Déficit
- Section d'investissement : 56.779,20 € Déficit

Le Budget Primitif ASSAINISSEMENT 2016 qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses :

- En section d'Exploitation : 247.250, 00 €.
- En section d'investissement : 156.872, 00 €.

## 4) Budget CCAS résultat 2015 :

- Section de Fonctionnement : 2.889,32 € Excédent

Le Budget Primitif ASSAINISSEMENT 2016 qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses :

- En section de Fonctionnement : 5.889, 00 €.

*Tous ces Budgets sont consultables en Mairie ...*

## Notre Ecole : sa vie et son actualité



**Piscine** : Les élèves des classes élémentaires ont bénéficié de 12 séances gratuites de natation entre décembre 2015 et avril 2016 à la piscine des 3 vagues de Romilly.

Seuls, les frais de bus ont incombé à la commune. Tout comme l'accès à la médiathèque intercommunale, les entrées sont prises en charge dans le cadre de la Communauté de Communes des Portes de Romilly.

**Fête de l'école** : La date est fixée au vendredi 17 juin prochain à 16 h 30.

### **Garderie du matin**

Elle est assurée dès 7 heures par l'ATSEM de service. De 7 h 30 à 8 h 30, Marion MOUILLERON est présente pour l'assister.

### **Activités périscolaires de 15 h 45 à 16 h 30**

Ces nouvelles activités périscolaires sont suivies les lundi, mardi, jeudi et vendredi par une quarantaine d'enfants.

En maternelle, elles sont animées par les ATSEM, Fabienne FAVORI ou Cindy MIOTTO accompagnées de Marion MOUILLERON.

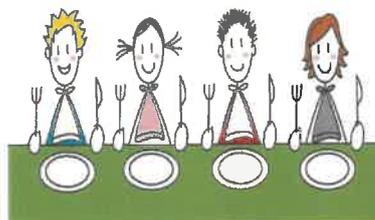
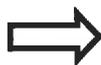


Voici en image, la récolte du potager...



Pour les enfants de l'élémentaire (du CP au CM2), Nadine Louis et Marie-Odile PRELOT (le lundi car Nadine est en congés) seront rejointes en mai par Sofia PEIXOTO.

Voici également de jolies réalisations en photo...



### **Surveillance des élèves pendant midi**

Pour des raisons de sécurité et compte tenu du nombre d'enfants inscrits à la cantine, Mme PEIXOTO assurera par ailleurs la surveillance des enfants entre 11h45 et 12h15, puis de 13h à 13h20.

## La Mairie : un espace multifonction

Au XIV<sup>ème</sup> siècle, le mot « secrétaire » désignait une personne attachée à une autorité appelée à rédiger des lettres à caractère officiel.

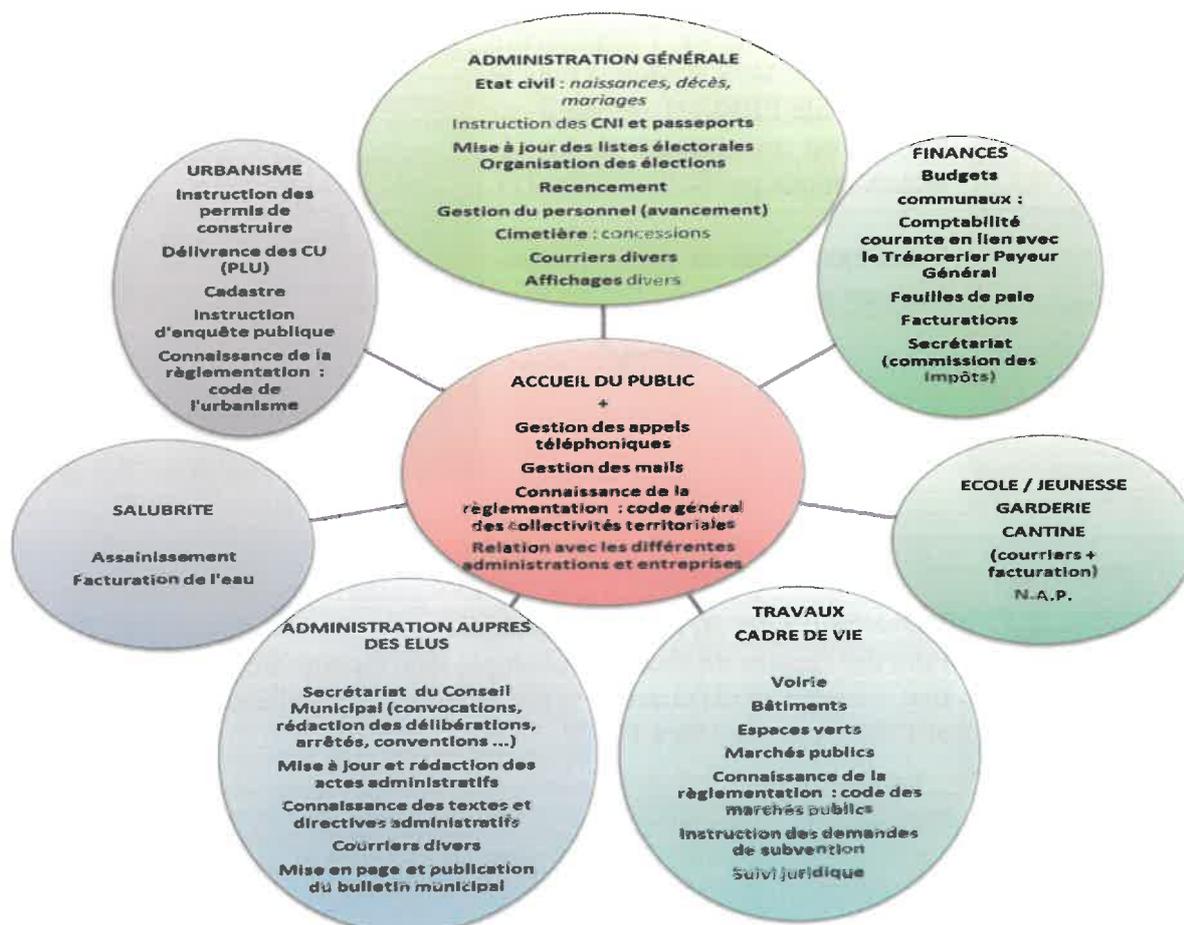
Le mot secrétaire semble aujourd'hui désuet pour désigner le responsable administratif d'une petite collectivité. De l'usage du mot « secrétaire », la fonction garde cependant le sens de « sachant garder les secrets ». En effet, il existe peu de lieux publics où l'on entend autant de confidences que dans une mairie : respect de l'état civil, de la vie privée, projets des élus... Outre les qualités humaines dont ils doivent faire preuve, les missions de nos secrétaires de mairie au XXI<sup>ème</sup> siècle vont bien au-delà de la rédaction des actes officiels et requièrent de nombreuses qualités professionnelles alliant compétences, rigueur, réactivité et autonomie dans les prises d'initiative.

Dans un village, les secrétaires de mairie occupent en effet une fonction incontournable dans le fonctionnement d'une collectivité publique locale.

Sous l'autorité du maire, ce sont des fonctionnaires multitâches. Ils sont au service des élus, des services communaux et des habitants. Leur mission revêt une polyvalence et une disponibilité auprès des administrés avec le souci d'atteindre une efficacité optimale du service public communal. Appuis techniques, administratifs et juridiques, ce sont les premiers interlocuteurs des nombreux usagers : nouveaux arrivants, électeurs, contribuables, enfants, jeunes, entreprises, personnes en difficultés, séniors, administrations, membres des associations .... Outre la discrétion nécessaire, la diplomatie dans la gestion des conflits et le rôle de médiation sont des atouts indispensables face à des administrés quelquefois mécontents.

Le transfert de certaines compétences vers la communauté de communes n'a pas pour autant allégé la masse de travail. Par ailleurs, avec la télétransmission et la dématérialisation des documents administratifs et budgétaires, nos secrétaires ont dû s'adapter et s'approprier les nouveaux logiciels par des formations. Les horaires d'ouverture de la mairie sont amples, les sollicitations des administrés et des élus sont nombreuses; alors que le travail de gestion, de rédaction, de tri de l'information exige du temps, de la réflexion, de la concentration.

Les tâches à mener conjointement sont très diversifiées dans des domaines aussi variés...



## Club Diamant 3



Monsieur DUPUY président du club diamant 3 tient à remercier Mr le Maire et son conseil municipal pour le prêt de salle. Cela permet à la soixantaine d'adhérents du club des aînés de se retrouver chaque jeudi après midi autour de jeux de société, tarot, belote, jeux de mots etc....

Il y a également des adeptes de la randonnée pédestre.

Ses projets 2016 :

Une sortie d'une journée qui aura lieu début juin dans les Vosges, avec visite d'un cloître, un repas, un spectacle comique et une animation dansante.

Une journée à Lusigny avec visite du musée des automates, repas, balade en train, croisière sur le lac.

Une visite de l'Assemblée Nationale en fin d'année.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre. Nous passons des moments agréables dans une ambiance sympathique et conviviale.

Tél : Mr DUPUY Jean  
07/81/90/71/10

Le Président



## Accords Majeurs

En même temps que la rentrée scolaire, la rentrée musicale.

Fidèles au poste, les élèves ont repris les cours d'accordéon ou de synthé dès septembre. Ils ont lieu le samedi matin ou le vendredi soir selon les disponibilités des uns et des autres, ruelle du gué (face à la route de Gélannes).

Ils sont encadrés par un professeur diplômé Patrick MESSIFET, au sein d'une association "Accords Majeurs". Les jeunes à partir de 5 ans et les moins jeunes sont attendus.

Il est possible d'apprendre à tout âge, il suffit d'en avoir envie ! Renseignements au 06 82 37 78 68.





## Les Chasseurs

La SOCIÉTÉ DE CHASSE DE PARS LES ROMILLY compte actuellement 15 membres, dont 7 constituent le bureau.

Lors du comptage de perdrix en Mars, des marcheurs ont rejoint les chasseurs locaux pour ratisser la plaine, avant de terminer par une rencontre conviviale.

La Société de Chasse continue de participer à l'animation de la Commune : notamment elle prend part aux activités proposées à la fête du 14 Juillet et elle participe lors de la matinée « Nettoyons la nature ».

Comme d'habitude, elle organisera avec le Comité des Fêtes la Brocante du Dimanche 4 Septembre 2016.

Vous, résidents de Pars, nombreux à y participer, pensez à vous inscrire dès la distribution des formulaires afin d'avoir le choix des places.

Le Président.

Le Photo Club Romilly de la Seine s'est installé à Pars-lès-Romilly depuis le début de cette année. Il compte actuellement 26 membres allant du photographe débutant à confirmé voire professionnel. Le club se réunit toutes les quinzaines – local de la Mairie – le mardi de 18h30 à 20h30 et plus.

Les principales activités du club sont :

- ° Connaissance et manipulation de l'appareil photo numérique et utilisation de logiciel de retouche photo sous forme de petits groupes dirigés par un ou des photographes confirmés.
- ° Critique constructive de photos. Participation à des concours organisés par la Fédération Photographique de France (Régionaux et Nationaux) couvrant tous les domaines photographiques : nature, paysage, portrait, photo créative etc...
- ° Organisation d'une exposition interne au club chaque fin d'année .
- ° Particularité du club, sa bonne humeur et sa convivialité.

Coordonnées :

Président - Christophe PRUDHOMME n° de Tél :03.25.24.28.31



## LA COMMUNE EN FETE



13 et 14 juillet 2016

Cette année Le Comité de Fêtes organisera les festivités des 13 et 14 juillet... Les Pariens seront conviés à une retraite aux flambeaux le 13 et à diverses activités le 14.



### Cyclo Diamant



Le Président Mr Jean Pierre PILLARD et le bureau remercient Mr le Maire pour le prêt de la salle.

Nos activités 2015 :

- 22 janvier - Assemblée Générale et Galettes des Rois
- 7 mars - Repas
- 14 juin - Concentration avec 96 participants Cyclos et Marcheurs
- 19 juillet - Journée Pique Nique à Saint Martin de Bossenay
- du 30 aout au 4 sept - Sortie Cyclos dans les Vosges - 18 participants

Les personnes qui désirent ce joindre au club sont les bienvenues ...  
Le Président

Tel : 03 25 39 89 32.

## C.C.A.S. - Repas du 11 novembre



En raison de la réhabilitation de la Salle de Quartier, il a été décidé d'annuler pour cette année, le traditionnel repas des Aînés du 11 novembre 2016.

Nous vous donnons donc, rendez-vous le 11 novembre 2017 dans la nouvelle Salle de Quartier.

Seuls, des colis pour Noël, seront distribués aux personnes qui en auront fait la demande.

A l'année prochaine.

## *Eau et Assainissement...*



### Que paie-t-on quand on paie l'eau ?

La facture d'eau comporte trois volets :

- La partie "Distribution de l'eau potable"  
Elle inclut l'abonnement, la location du compteur d'eau, la consommation d'eau relevée au compteur, la production d'eau potable (infrastructures, ...). Chaque foyer est concerné. Elle est perçue par la commune.
- La partie "Collecte et traitement des eaux usées", pour les abonnés concernés par un assainissement collectif, comprend l'abonnement au service de collecte (partie fixe) et de traitement des eaux usées, la consommation d'eau dont le volume varie par abonné, les investissements nécessaires pour l'entretien et la mise en place des réseaux et les frais concernant la station d'épuration de Romilly sur Seine qui traite les eaux usées (partie variable). Elle est également perçue par la commune.
- La partie "Taxes", qui regroupe les redevances et taxes à payer par le consommateur sont versées aux agences de l'eau, établissements publics sous tutelle du ministère en charge de l'eau (redevance prélèvement imputée à la part eau potable et pollution imputée à la part assainissement des Agences de l'eau, TVA, autres taxes,...). L'État prélève une TVA de 5,5% sur la distribution d'eau. La partie relative à l'assainissement des eaux usées est taxée, depuis le 1er janvier 2014, à 10%.

## Assainissement collectif avec pompes de relevage : Combien ça coûte à la collectivité ?



Depuis 2011, le choix d'un réseau d'assainissement collectif sous pression, voté par le précédent conseil municipal nécessite l'entretien annuel, à la charge de la commune, d'une centaine de pompes de relevage installées sur l'ensemble du domaine privé et public (à l'exception de la zone des Marais restée en assainissement individuel)

Il convient de rappeler que la facture correspondant à la collecte et au traitement des eaux usées est, de ce fait, destinée à financer les charges du service assainissement de la commune. Elle comprend une partie fixe et une partie variable évoquées auparavant.

**La partie fixe est calculée pour couvrir une partie des charges fixes** du service d'assainissement.

Quant à la **partie variable**, elle est déterminée en fonction du volume d'eau réellement prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source (puits ou forage domestique) dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement. Ce volume est calculé dans les conditions définies aux articles R 2333-124 et R 2333-125 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il a été estimé un volume moyen de consommation d'eau de 40 mètres cube (m<sup>3</sup>)/an/habitant.



Prévoir la réception de 2 factures cette année... En effet, en raison d'un retard du Syndicat Départemental de Distribution d'Eau de l'Aube dans l'envoi des consommations pour l'année 2015 et suite à une réorganisation de ses services, cette participation vous sera facturée au cours de cette année.

**Éléments financiers :** Pour chaque poste de relevage, la collectivité doit s'acquitter de l'abonnement électrique ainsi que de la consommation, soit une dépense annuelle de 10.300,00 €.

Pour l'intervention 2 fois par an de l'entreprise spécialisée, la facture s'élève à 3.945,00 €.

Depuis la mise en service du réseau d'assainissement, chaque intervention exceptionnelle a engendré une dépense exceptionnelle s'élevant à 8.157,00 € TTC pour le remplacement de pompes et 3.440,00 € TTC pour le remplacement de coffrets de commande électrique.

Le coût de ce service a un impact au final sur nos factures d'eau et pénalise jusqu'à présent l'ensemble de la population.

**Coût du service :**

Dans notre commune, l'abonnement à la redevance assainissement s'élève à 112,20 € TTC /abonné/an.

Le prix au m<sup>3</sup> pour traitement des eaux usées est facturé 1,57 € HT.



### Je ne jette pas tout à l'égout !



Malgré plusieurs mises en garde, nous constatons hélas, trop régulièrement, un dysfonctionnement récurrent sur une dizaine des 104 postes de relevage.

La surveillance technique est confiée au SDDEA. Ces pompes font l'objet d'un entretien régulier et rigoureux dans les propriétés privées par Bruno, notre courageux agent technique municipal et par une entreprise spécialisée basée à Buchères, sur le domaine public.

Malgré ces précautions, nous ne pouvons lutter contre de mauvaises pratiques inconscientes qui ne sont certes pas intentionnelles, mais qui induisent néanmoins des interventions trop nombreuses et très coûteuses pour le budget assainissement de notre commune. En effet, les lingettes sont la cause principale de pompes bloquées et mises hors service par l'amalgame formé. **Même labellisées «biodégradables» ou «jetables dans les WC», les lingettes ne sont pas appropriées à un rejet dans le réseau d'assainissement.**

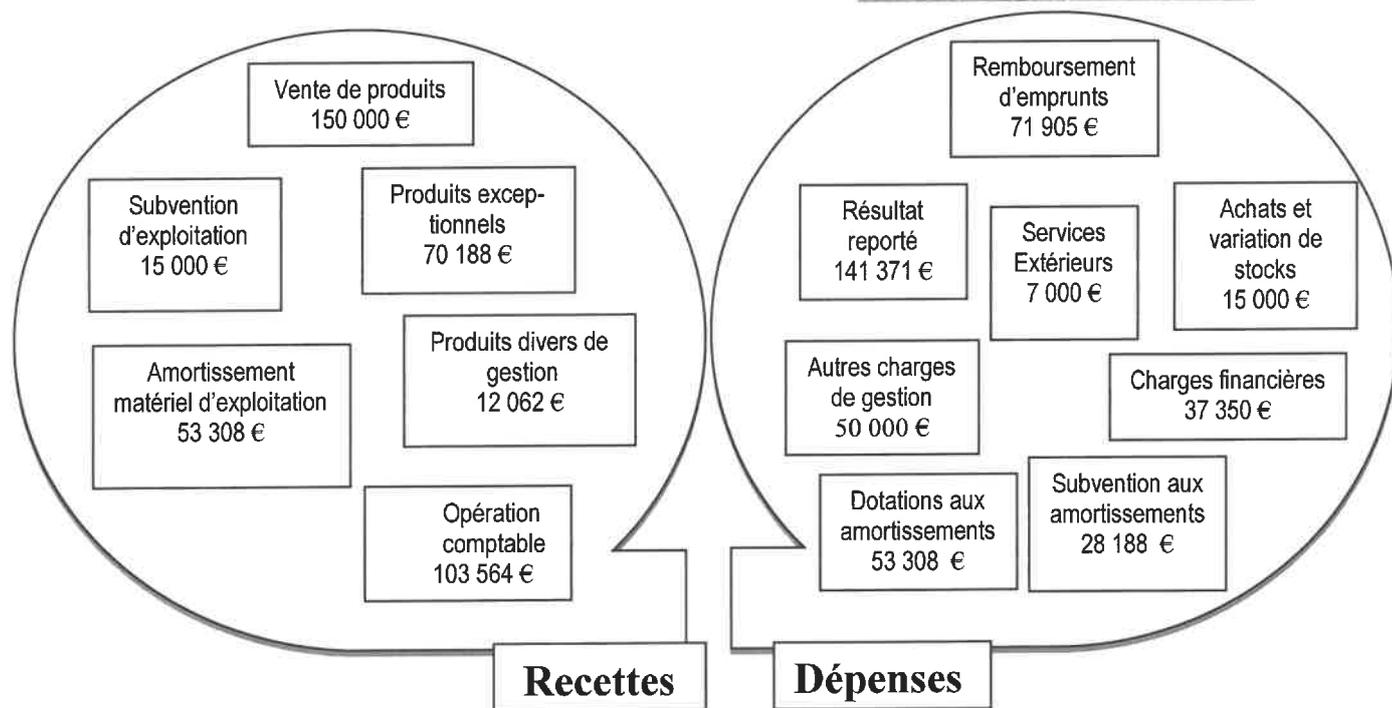
**Chacun de nous est concerné par le respect du réseau d'assainissement et par l'économie qui en résulte.**

Si les rejets non conformes aux critères définis venaient à perdurer régulièrement sur certaines installations, il paraîtrait logique que les frais de contrôle occasionnés reviennent à la charge de l'utilisateur en cause.

Ci-contre une photo qui parle d'elle-même :



## Assainissement : encore et toujours ! Budget Assainissement – Année 2016



**TOTAL 404 122 €**

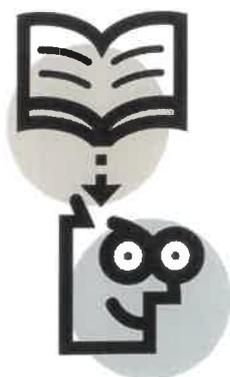
**DETTE**



### Situation de l'endettement au 31/12/2015

Capital emprunté : **1.511 389 €**  
Capital restant dû : **1.287 666 €**

## Infos et Vie Pratique



### Jours et Heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie

	Matin	Après Midi
Lundi	<b>fermé au public</b>	14h00 - 17h00
Mardi	9h00 - 12h00	13h00 - 17h00
Mercredi	<b>fermé au public</b>	13h00 - 17h00
Jeudi	9h00 - 12h00	13h00 - 17h00
Vendredi	<b>fermé au public</b>	13h00 - 17h30

☎ : 03.25.24.85.15

✉ : 03.25.24.24.47

@ : ville.parslesromilly@wanadoo.fr

### La propreté des rues et des trottoirs

#### est aussi l'affaire des riverains !

L'entretien et le désherbage des trottoirs des rues est en cours. Bruno intervient tous les jours dans nos rues, il est actuellement en train de nettoyer manuellement (arrachage et binette) la rue principale. Ne soyez pas impatients, toutes les autres rues de la commune seront également nettoyées manuellement afin qu'elles conservent un aspect propre et agréable.

Chacun doit aussi agir pour conserver propre l'espace qui lui incombe, le règlement de voirie publique (article 47 et 52) stipule que « les propriétaires, les locataires ou les gardiens, occupant des maisons situées en bordure de la voie publique, sont tenus de balayer ou de faire balayer, de désherber ou de faire désherber les trottoirs et caniveaux devant leurs maisons, magasins cours, jardins, murs et autres emplacements afin de maintenir constamment un parfait état de propreté. »



N'oubliez pas également qu'il est de votre devoir d'entretenir vos haies et vos arbres afin d'éviter tout débordement de végétation sur la voie publique.

Alors pour le bien de tous, si jamais vous pensez que le désherbage est trop long, un petit geste, faites-le, cela nous avancera et vous aurez contribué à l'embellissement de la commune.



Nouveauté à Pars lès Romilly : depuis le 8 février dernier, un piz-zaïolo, s'installe tous les lundi sur le parking de la Mairie.

« La main à la pâte » vous accueille dès 18h00 pour vous mijoter de bonnes pizzas au feu de bois !

### Rappels :

\* Il est rappelé aux administrés que le brûlage de déchets verts ou autres est strictement interdit !

La déchetterie est à votre disposition...

### « Préfecture de l'Aube

#### Arrêté n° 08- 2432 »

Bruits dit « de voisinage »

Tondeuse, Tronçonneuse...

**Jours ouvrables :** 8h30 à 12h00  
et 13h30 à 19h00

**Les samedis :** 9h00 à 12h00 et  
15h00 à 19h00



